

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
31215-1	Filés entièrement ou partiellement en amiante, destinés à la fabrication de garnitures d'embrayage et de garnitures de freins	7½ p.c.	5.5 p.c.
31220-1	Tissus entièrement ou partiellement en amiante, devant servir à la fabrication de garnitures d'embrayages et de garnitures de freins	12½ p.c.	8 p.c.
31400-1	Plombagine moulue et articles en plombagine, n.d., et poncifs de fonderie de toutes sortes	15 p.c.	9.2 p.c.
31400-2	Plombagine en paillettes	5 p.c.	4 p.c.
31405-1	Blocs de graphite dépassant quarante pouces de diamètre et quinze pouces d'épaisseur, et devant servir à la fabrication de moules à couler les roues de véhicules de chemins de fer, y compris les locomotives et les tenders	15 p.c. (5 p.c.)	5 p.c.
31505-1	Charbons ou électrodes de charbon mesurant plus de trente-cinq pouces de circonférence, mesure extérieure	20 p.c.	15 p.c.
31600-1	Charbons de lampes électriques et à arc, taillés ou non, et charbons de contact, n.d.	20 p.c.	11.3 p.c.
31605-1	Ampoules servant à la fabrication de lampes incandescentes et verre en tubes destiné à la fabrication de lampes incandescentes, de fioles et d'ampoules; verre en tubes, n.d., d'au moins trois pieds de longueur quand il est droit; manchons pour lampes à gaz	5 p.c.	En fr.
31800-1	Verre à vitres, transparent, simplement découpé de forme rectangulaire	7½ p.c.	5.5 p.c.
31900-1	Verre à glaces, douci et poli sur les deux faces, simplement découpé de forme rectangulaire, et verre flottant, simplement découpé de forme rectangulaire	5 p.c.	4 p.c.
31905-1	Verre à glaces, d'au plus cinq trente-deuxièmes de pouce d'épaisseur, devant servir à la fabrication de glaces de sûreté feuilletées	5 p.c.	4 p.c.
32000-1	Verre laminé ou coulé, simplement découpé de forme rectangulaire	10 p.c. (5 p.c.)	6.8 p.c.